de route commune pour la prévention et la lutte contre les crues

le risque d'inondation

« La solidarité amont aval des territoires doit jouer avec les départements voisins »

Parmi les communautés de communes co-signataires de cette stratégie locale de gestion des risques d'inondation (SLGRI), celle de l'Oisans, a exprimé par la voix du président Christian Pichoud, son soulagement de se voir enfin intégré dans le périmètre d'action de l'État : « Les démarches menées vont débloquer des situations douloureuses (constructions stoppées depuis 2004), notamment sur la grande plaine du Bourg-d'Oisans. Une réglementation plus humaine, plus souple sera fructueuse pour les 3 500 habitants qui ont besoin de continuer à construire et entretenir leurs bâtiments, ce qui n'est plus le cas actuellement. Le rôle et la prise en considération des barrages EDF sont en cours d'analyse. C'est une bonne chose, car ils ont largement assuré notre sécurité, notamment grâce à la construction de digues. »

« La solidarité doit jouer entre départements voisins »

Une dimension locale de la stratégie menée par l'État également saluée par le Grésivaudan, pour lequel Francis Gimbert, président de la CCG, évoquait un territoire aux 49 torrents sur lequel prospère une zone d'intérêt stratégique aux enjeux multiples. « Inovallée, Crolles, Bernin, Pontcharra… Des secteurs clefs d'autant que le Grésivaudan apporte une protection solidaire à l'aval puisque 40 % de la plaine sont des champs contrôlés par le Symbhi* pour éviter les inondations. Un dispositif de protection que nous aimerions retrouver à l'amont de notre territoire, pour protéger des secteurs tels que Pontcharra. Le partage d'outils avec nos voisins savoyards est indispensable. La solidarité amont aval doit jouer entre les départements voisins. J'espère que nous y parviendrons ».

Jean-Paul Bret, président de la Communauté d'agglomération du Pays voironnais (CAPV) profite lui aussi de ce travail collectif. Concerné en raison de la présence de la Fure, de la Morge, du Guiers ou de la Bourbre, le Pays voironnais est aussi terre d'accueil de Centr'alp. « Un bassin de 5 000 emplois situé en zone inondable. Nous avons besoin de savoir comment nous adapter pour que ce secteur reste dynamique et sécurisé ».

Autour de la table, chacun reconnaissait que le périmètre des intercommunalités n'est pas le plus pertinent pour œuvrer en matière de gestion du risque inondation.

A.-L. B.

Symbhi : syndicat mixte des bassins hydrauliques de l'Isère.

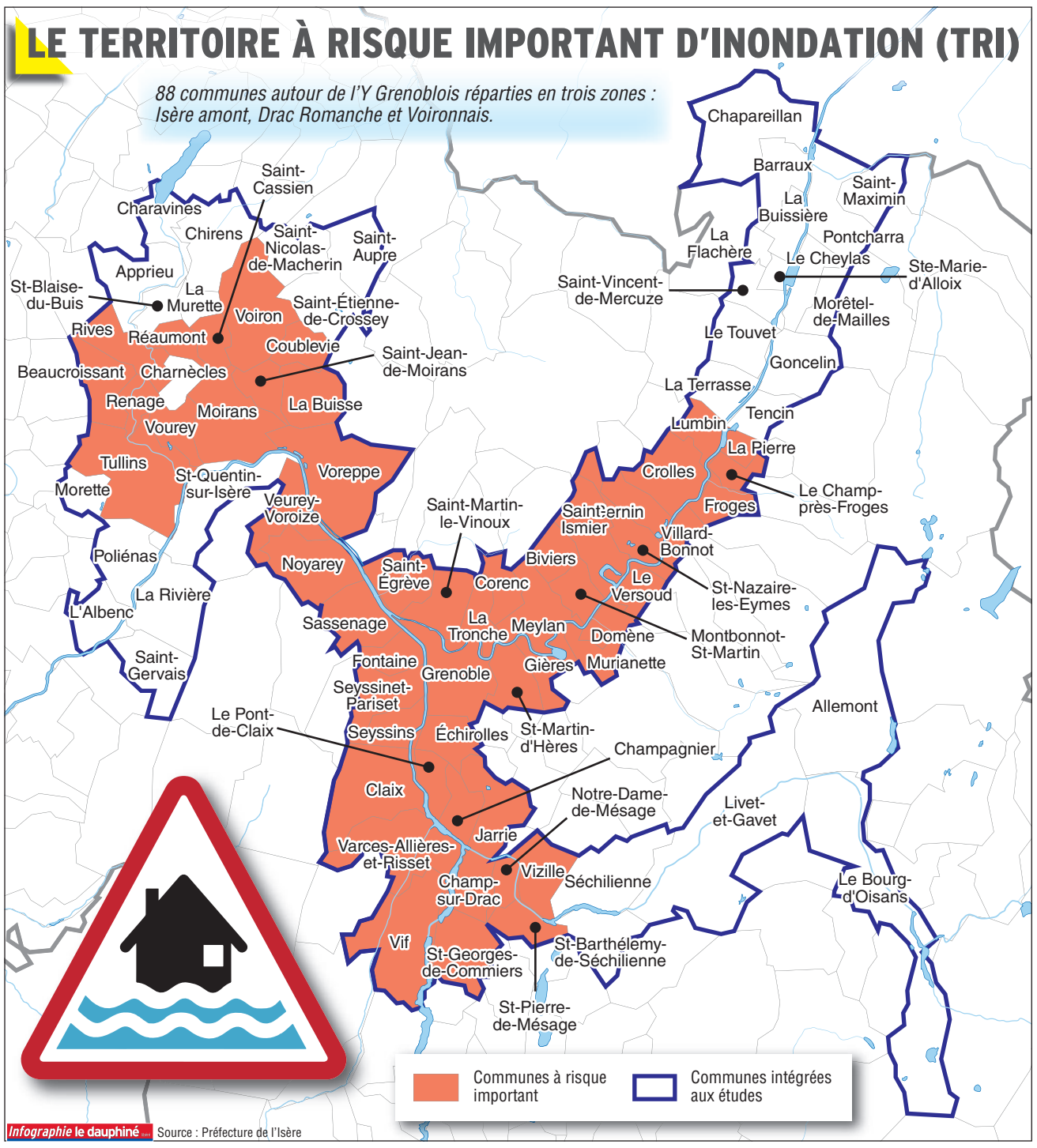

Le territoire à risque important d'inondation (TRI) de Grenoble-Voiron est composé de 56 communes de l'Y grenoblois situées autour des cours d'eau de l'Isère, du Drac, de la Romanche, de la Fure et de la Morge. Sur ce TRI, on distingue trois zones d'action que sont l'Isère amont, le Drac-Romanche et le Voironnais, soit 88 communes. Photo DDT

En Pays voironnais, la zone d'activité Centr'alp est située en territoire inondable. Elle est l'un des plus grands espaces économiques du bassin d'emplois grenoblois. Photo DR

Depuis des siècles, plus de 150 inondations majeures occasionnées par les crues du Drac et de l'Isère ont balayé les rives de la capitale alpine. Photo Le DL/J.-B. V.

CONNAISSANCE DU MONDE
À L'ÉCRAN, UN FILM · SUR SCÈNE, L'AUTEUR
• Dimanche 10 h 15
• Lundi 14 h 30 - 17 h 30
• Mardi 14 h 30 - 18 h 30
• Mercredi 14 h 30
Du 14 au 17 octobre 2018
Patrick BUREAU
LA CROATIE
Un trésor en Méditerranée
PATHÉ CHAVANT • 06 50 71 20 07
899627000

TROIS QUESTIONS À…

Fabien MULYK
Vice-président du Conseil départemental, président du Syndicat mixte des bassins hydrauliques de l'Isère

« L'expérience technique du Symbhi est reconnue »

➜ Au sein de ce plan d'actions, le Symbhi fait figure de cheville ouvrière. N'est-ce pas l'expérience du Symbhi sur le projet Isère amont qui s'en trouve reconnue ?

«Tout à fait. C'est l'expérience technique accumulée sur Isère amont et sur Romanche-Séchilienne qui fait qu'aujourd'hui, l'État et les collectivités ont décidé de confier au Symbhi la réalisation des projets sur le Drac et l'Oisans. Jusqu'en 2018, il y avait deux grands acteurs sur l'Isère, le Drac et la Romanche : le Symbhi, qui a en charge les grands projets d'aménagement sur les digues et l'Association des digues Isère-Drac-Romanche (ADIDR) responsable de la gestion des digues (surveillance quotidienne, entretien courant). Le Symbhi est la cheville ouvrière pour élaborer l'ensemble des actions contenues dans les deux projets d'aménagement à venir : celui du Drac (depuis le pied du dernier barrage à Saint-Georges-de-Commiers jusqu'à la confluence avec l'Isère, à Grenoble-Fontaine) et celui de la Romanche (sur la plaine du Bourg-d'Oisans). Le Symbhi est là pour définir les travaux, les coordonner. Leur mise en œuvre est repartie sur les différents maîtres d'ouvrage, sachant que le Symbhi prend en charge les actions les plus chères qui concernent les ouvrages hydrauliques.»

➜ Quelles seront justement les actions dont aura en charge le Symbhi ?

«Il y en a plusieurs : le confortement de digues, la gestion du lit du Drac (désengravement, gestion des îlots), la réalisation de déversoirs de sécurité (ces points bas sur la digue qui permettent, en cas de crue très forte, de faire écouler l'eau en surplus, mais pas de façon désordonnée). C'est aussi la mise en place de moyens de mesure du niveau de l'eau sur les ouvrages ou encore des actions telles que la remise en eau d'un bras mort pour favoriser la biodiversité. Sur les digues, comme cela a été fait sur l'Isère amont, il s'agit d'intervenir sur le paysage. Les projets d'aménagement de rivières sont toujours multifonctionnels : c'est d'abord la protection contre les risques, mais ça touche à l'environnement, à l'électricité, aux loisirs, aux activités économiques qui utilisent l'eau, et il faut arriver à concilier tout ça. C'est long à mettre en place car cela nécessite de mettre d'accord beaucoup d'acteurs. Et puis, il s'agit de projets réalisés pour 50 ans.»

➜ Depuis la mise en œuvre du projet Isère amont, en 2011, la réglementation a évolué. Cela rallonge-t-il les délais de réalisation des futurs projets ?

«Trois facteurs rallongent les délais sur le Drac, par rapport à ce que nous avons connu avec Isère amont. Deux sont liés à la réglementation : le degré d'exigence pour réunir les autorisations, notamment environnementales, est plus élevé, et l'État, avant de débloquer les crédits pour lancer les travaux, demande plus de garanties dans le programme d'intentions. Le 3e facteur tient à la complexité du territoire : sur le Drac, nous avons une interface avec des aménagements hydroélectriques et la zone urbaine est plus importante que sur l'Isère amont. C'est donc plus complexe. Mais les digues du Drac sont en meilleur état que ne l'étaient les digues de l'Isère dans les années 90.»

Propos recueillis par Céline FERRERO

L'État assure aussi une coordination étroite entre les travaux de réaménagement de l'A480, l'arrêt du Synchrotron pour maintenance en 2019, et les éventuels travaux à mener sur la digue. Photo Le DL/J.-B.V.

Le Plan de prévention des risques inondation, un outil craint par les collectivités

Depuis 2016, l'État a entrepris la mise à jour complète de la cartographie des risques liés aux inondations par le Drac. Un travail porté ce printemps à la connaissance des élus de la Métropole et du public et qui s'est imposé de manière immédiate dans l'aménagement des territoires. La présentation de cette nouvelle cartographie des zones constructibles n'avait pas manqué d'inquiéter les habitants des six communes de la rive gauche du Drac, directement concernés par la révision du PPRI.

Les différents retours ont permis à l'État de stabiliser ces documents de travail et de fournir une base solide pour l'élaboration du futur PPRI. D'autres réunions auront d'ailleurs lieu d'ici son approbation en 2020.

La signature de la SLGRI (Stratégie locale de gestion de risques inondation) est une feuille de route commune à tous les acteurs des différents territoires affectés. « Une raison d'espérer une politique de construction, plus souple, plus humaine et résiliente », selon le président de la Communauté de communes de l'Oisans.

Entretenir le lit du Drac

Le plan d'action de cette stratégie mise en place par l'État comprend notamment un travail sur le lit du Drac. Des études menées par la DDT (Direction départementale des territoires) ont mis en avant la nécessité d'une action pour abaisser le seuil fluvial. « Un travail abandonné par l'État depuis fort longtemps ! », avait déclaré Jean-Paul Trovero, maire de Fontaine, lors de la présentation de la carte au public. « Cela aurait permis d'abaisser le niveau de l'eau d'1,50 m et de réduire les risques d'inondation. »

« D'ici 2019, ces travaux d'abaissement menés par l'Institut Laue-Langevin seront conduits, a assuré le préfet de l'Isère lors de la signature de la SLGRI.

De plus, nous mènerons d'autres opérations comme le désengravement du lit pour ôter sédiments et cailloux qui s'accumulent en fond de rivière. Le transit sédimentaire sera amélioré et la ligne d'eau du Drac abaissée »

« Si ces opérations sont menées, avait affirmé en juillet dernier Denis Roux, président du Syndicat intercommunal rive gauche, la baisse du niveau de l'eau permettra un retour à l'urbanisation. Et il faudra tout faire pour que la carte d'aléas soit révisée chaque fois que les risques d'inondations diminueront. »

A.-L. B.

Autour du préfet de l'Isère, Lionel Beffre, Jacques Henry (directeur du Symbhi), Christophe Ferrari (président Grenoble Alpes Métropole), Christian Pichoud (président com'com de l'Oisans), Jean-Pierre Roulet (président du Syndicat intercommunal bassin de la Fure), Jean-Paul Bret (président communauté d'agglomération du Pays Voironnais), Francis Gimbert (président com'com Le Grésivaudan). Absente sur la photo, Marie-Noëlle Battistel (présidente CLR Drac-Romanche). Photo Le DL